

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation de la Mayenne
110, rue de Frémur
49000 Angers
02 41 39 48 98
paysdelaloire@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

Houssay

MAIRIE DE HOUSSAY

1 rue des Forges
53360 Houssay
02 43 07 71 17
houssay@chateaugontier.fr
www.houssay.fr

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

L'église Saint-Hilaire

Houssay

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Mairie de Houssay - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la restauration du clocher de l'église Saint-Hilaire !

◆◆ LE PROJET

Située au coeur du village de Houssay, l'église Saint-Hilaire constitue un véritable patrimoine historique, social et culturel de la commune.

Consciente de ces qualités, l'équipe municipale s'est engagée dans la restauration de l'église.

L'état très dégradé de l'édifice, son dimensionnement, l'absence de pratique culturelle depuis plusieurs années ont conduit à agir pour sa préservation.

Après la réalisation d'un diagnostic technique architectural, l'église présente un état de péril avancé et il est urgent d'intervenir.

Le projet vise à conserver et restaurer le clocher de l'église dans son intégralité, comprenant la toiture, le parement, les vitraux, le beffroi, les cloches, l'horloge, les abat-sons mais aussi le portail.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Les premières traces connues de la localité remontent au XI siècle, époque à laquelle une église première fut construite. L'édifice primitif se présentait selon un plan

très simple à une nef unique et un chœur plus étroit que celle-ci. Edifiée dans le troisième quart du XIXe siècle, la nouvelle église paroissiale Saint-Hilaire de Houssay doit sa construction à l'architecte Le Mesle. Sous le patronage de Saint-Hilaire, l'église ne sera consacrée qu'à partir de 1877 par Monseigneur Hardy du Marais. Il est également relaté que la flèche en pierre à pans octogonaux a été détruite en 1894 et n'a jamais été reconstruite depuis lors.

◆◆ LA MOBILISATION

La volonté de la commune est de transformer l'édifice religieux et l'ouvrir à la population afin de créer un espace polyvalent pour de futures installations. Elle est déterminée à préserver un espace de culte dans le chœur et à restaurer le clocher qui conservera sa fonction et son parvis, tandis que la nef gardera ses trois travées.

Montant des travaux	430 042 €
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	Novembre 2022



Crédit photos © Mairie de Houssay

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de L'église Saint-Hilaire

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/80483

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'église Saint-Hilaire

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre